

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jedis

## ABONNEMENT :

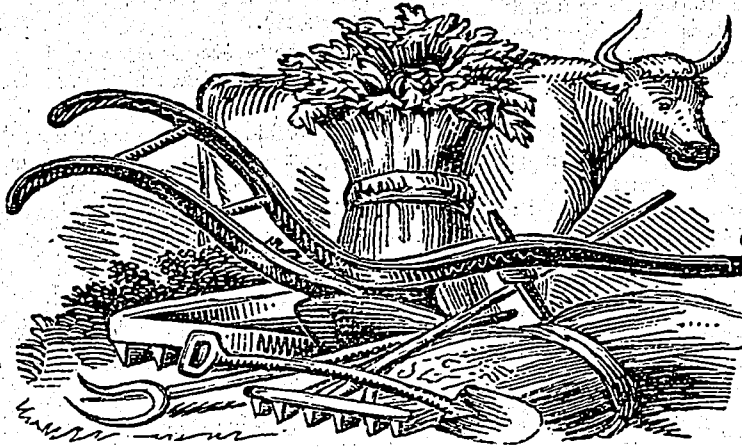
\$1.00, payée invariablement d'avance.

L'abonnement date du 1er avril, 1er juillet, 1er octobre, ou 1er janvier.

On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Tout avis de cessation d'abonnement devra être donné à ce bureau, par écrit, un mois d'avance.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.



## ANNONCES :

1re insertion, 8 cts. la ligne  
2e " etc. 2 cts. "

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser spécialement aux Cultivateurs, trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité

Firmin H. Proulx, Éditeur-Propriétaire, à qui toutes lettres, réclamations, envois, etc., doivent être adressés franco

## CAUSERIE AGRICOLE

DES DIVERSES PLANTES FOURRAGÈRES PROPRES À ÊTRE CULTIVÉES SOUS LE CLIMAT DU CANADA.

### Des Graminées

(Suite.)

#### FLOUVE ODORANTE.

La *flouve odorante* ou *sweet-scented vernal-grass*, est vivace, son chaume est long de 10 à 18 pouces, grêle, dressé; ses feuilles sont courtes, striées, d'un vert pâle, poilues de même que les gaines; sa panicule est oblongue, peu compacte, d'un vert jaunâtre, ses épillets sont pubescents, brièvement plicellés. (L'abbé Provancher.)

Cette plante se rencontre dans toutes les prairies et les pâturages de bonne qualité, et surtout dans les prés qui croissent sur les terrains argilo-siliceux. On la reconnaît facilement à son odeur aromatique qu'elle communique aux autres plantes qui l'accompagnent, odeur qu'on désigne sous le nom d'*odeur de foin*. Cette odeur est due à l'acide benzoïque qui se rencontre en quantité notable dans ses racines.

Son fourrage est très précoce, fin, peu abondant et peu nourrissant. Son principal mérite est comme condiment plutôt que comme nourriture. Il aromatise les autres herbes et est avantageux pour faire consommer par le bétail les foins avariés ou de mauvaise qualité. On le fait entrer tout au plus pour un douzième dans la composition des prairies destinées à être fauchées ou pâturées.

On sème la flouve odorante dans la proportion de 25 livres par arpent, ce qui fait environ 2 livres lorsqu'elle est mélangée avec les graines ordinairement employées pour former une prairie.

#### PHLÉOLE.

Cette plante vulgairement appelée *mil* est vivace, son chaume de 2 à 4 pieds est cylindrique, glabre, quelquefois renflé en bulbe à la base; ses feuilles sont lancéolées, planes, glauques,

scabres; sa panicule est en forme d'épis de 4 à six pouces de long, cylindrique, verte. (L'abbé Provancher.)

De toutes les graminées que l'on fait généralement entrer dans la formation des prairies, le mil est l'une des plus productives et des plus précieuses sous tous les rapports.

Son fourrage est gros, mais néanmoins d'excellente qualité; il est recherché par les bêtes à cornes, et surtout par les chevaux pour lesquels il est une nourriture choisie.

Cette plante est tardive; aussi la mélange-t-on avec les herbes qui fleurissent tard, telles que les agrostis, la fétuque des prés. Quelquefois cependant on la sème seule; mais, dans ce cas on a plus en vue la production de la graine que celle du foin. Cultivée comme fourrage, elle ne doit jamais être semée seule; car une prairie naturelle n'est réellement avantageuse qu'à condition d'être formée par le mélange d'un grand nombre de plantes.

Comme cette graminée est dans notre culture canadienne une des herbes fourragères les plus estimées, nous allons entrer dans quelques détails de culture.

*Sol*—Le mil est une de ces nombreuses plantes que l'on rencontre presque partout, et pourvu que le terrain soit riche, elle y donne de bons produits; c'est d'ailleurs une condition essentielle pour presque toutes les prairies. Cependant si la plante qui nous occupe est peu difficile sur le choix du terrain, il ne faut pas en conclure que, dans tous les sols, elle donne un rendement également abondant; au contraire, elle semble affectionner spécialement les terrains frais bien égouttés et ce n'est que dans ces conditions qu'on en obtient les fortes récoltes de 300 à 400 bottes par arpent, et encore, faut-il que la saison ait été très-favorable à la production fourragère.

*Place dans la rotation*—Le mil se sème ordinairement dans la céréale qui suit immédiatement une récolte sarclée ou toute autre culture nettoyante, ou encore dans la céréale qui vient après un pacage. Le semis se fait ordinairement au printemps. Cependant, pour que la première végétation de la plante soit assez active, il ne faut pas que la céréale étouffe ses jeunes pousses. Par expérience, on a reconnu que l'orge surtout et le

blé sont les deux céréales dans lesquelles la graine de mil se trouve le plus à son aise. Avec l'avoine, on peut quelquefois réussir à faire prendre une prairie; mais c'est trop se mettre sous la dépendance du hasard qui trompe le plus souvent: Il voudrait mieux semer dans un sarrasin ou un lin: on aurait plus de chance de réussir.

*Semis.*—Le semis se fait à la volée, à raison de  $\frac{1}{2}$  de minot par arpent, et on recouvre la semence très-légèrement. Quelques cultivateurs sèment leur graine de mil en même temps que la céréale et l'enterrent l'une et l'autre avec la herse. En agissant de cette sorte, ils nuisent à la pousse convenable de la plante fourragère. Ceci se comprendra facilement: la graine de mil est une graine excessivement fine, qui, comme toutes celles d'un petit volume, demande à être peu enterrée. Si donc cette semence se trouve à une grande profondeur dans le sol, elle germera bien probablement; mais elle s'épuisera, pour nourrir la jeune plante, bien avant que celle-ci ait pu traverser la couche de terre qui la recouvre et se montrer à la lumière. On doit reconnaître cependant qu'une partie des graines réussira à donner de belles tiges; mais ces dernières seront trop clair-semées pour que le cultivateur puisse compter sur un gros rendement.

Le rouleau est l'instrument le plus convenable dans ce cas-ci; mais si on n'en a pas, on pourra attendre une apparence de pluie et semer sur la terre encore moutonneuse, telle que la laisse la herse après avoir enterré le grain. La pluie fait déliter les mottes et la terre qui en provient retombe sur la graine de mil et la recouvre convenablement.

À l'automne, lorsque la céréale a été enlevée du sol, le mil pousse vigoureusement; ses racines prennent assez de force pour pouvoir résister aux intempéries de la saison qui va suivre.

Au printemps suivant, on roule la nouvelle prairie, pour fouler la terre. Ce roulage est surtout de rigueur sur les terrains qui lèvent à la gelée; parce qu'alors les plantes se déchaussent, leurs racines se trouvent mises à nu et sont desséchées par les rayons du soleil. Avec le roulage on prévient tous ces inconvénients.

Voilà à peu près tout ce qu'il faut pour cultiver cette plante.

#### FÊTUQUE OVINE.

La *fétuque ovine* ou *fétuque des moutons*, en anglais *Sheep's fescue-grass*, est une plante vivace qui se reconnaît à son chaume dressé, ascendant à la base de 6 à 10 pouces de long; à ses feuilles très-étroites, rudes; à sa panicule contractée et ne contenant qu'un petit nombre de fleurs; à ses épillets très-petits, oblongs, verdâtres ou violacés. (L'abbé Provancher.)

Cette plante est très-précoce; mais son fourrage est d'assez médiocre qualité, ce qui ne l'empêche pas d'être recherché avec avidité par les moutons. Pour les brebis surtout, elle est une nourriture des plus avantageuses.

Le peu de hauteur qu'acquiescent ses tiges la rendent peu propre à la formation des prairies à faucher; en effet, on l'emploie le plus souvent en mélange avec d'autres graminées pour la création des pâturages dans les terrains secs et sablonneux. Cependant on la fauche quelquefois; et c'est comme fourrage sec surtout que les moutons l'estiment. En été, ils ne la recherchent pas avec autant d'empressement.

Employée seule, cette plante se sème à raison de 20 livres à l'arpent. Mais il ne serait jamais avantageux de former un pâturage exclusivement avec la fétuque ovine, parce qu'elle a l'inconvénient de pousser en touffes isolées qui ne donneraient qu'un très-faible produit; alors on l'associe à d'autres graminées qui remplissent les vides que laissent entre-elles les touffes de fétuque ovine. En agissant ainsi, aucune partie du terrain n'est perdue et le rendement est incomparablement plus considérable.

#### FÊTUQUE DES PRÉS.

Cette graminée, qui a pour nom anglais *meadow fescue-grass*, est vivace, et se reconnaît à son chaume lisse de 2 à 4 pieds de long; à ses feuilles lancéolées, planes, veinées, lisses, à bords scabres, dilatées à la base en forme d'oreilles courtes; à sa panicule allongée, lâche, presque unilatérale (L'abbé Provancher).

Cette espèce est une des plus convenables pour la formation des prairies et des pâturages, dans les terrains frais et riches et même dans les sols humides.

Son fourrage est abondant et de très-bonne qualité, quoique un peu gros. On sème généralement la fétuque des prés, avec la phléole, les agrostis et quelquefois le dactyle. Cependant, comme elle est un peu moins tardive que la phléole, il arrive ordinairement que lorsque vient le moment de faucher cette dernière, la fétuque est déjà à graines; dans ce cas, son fourrage devient dur, coriace et peu recherché par les animaux. Pour obvier à cet inconvénient, on devra devancer un peu le temps du fauchage de la phléole; il est vrai qu'alors le rendement est un peu diminué; mais il gagne en qualité ce qu'il perd en quantité.

Employée dans la formation des pâturages, la fétuque des prés ne donne lieu à aucun des inconvénients que l'on vient de voir: ses pousses sont toujours tendres et consommées avec avidité par le bétail.

Lorsqu'on la sème seule, ce qui est néanmoins très-rare, on emploie environ 34 livres de graines par arpent.

Cette graminée se rencontre très-souvent aux abords des fermes, et même elle croît spontanément dans les prairies et les pâturages bien situés; mais on ne l'y sème jamais, et c'est une grande faute, parce qu'en agissant ainsi on se prive des avantages que donnerait cette plante, surtout pour les pâturages dont la pauvreté est souvent remarquable.

#### DACTYLE PELOTONNÉ.

Cette graminée, dite en anglais *orchard-grass*, est vivace; son chaume de 2 à 4 pieds de long est dressé et un peu scabre; ses feuilles sont linéaires, planes, un peu carénées, glauques, légèrement scabres, à gaines fendues seulement dans la partie supérieure; ses épillets sont verdâtres ou violacés. (L'abbé Provancher.)

Quoique cette plante soit assez longue pour pouvoir entrer dans la formation des prairies et donner un fourrage assez abondant, on ne l'emploie guère que dans les pâturages, où il est très-avantageux. Dans les prairies, il est considéré, à bon droit, comme une plante nuisible; en effet, les tiges du dactyle deviennent vite dures, son foin blanchit, perd son arôme en séchant, et les animaux ne le mangent plus alors avec plaisir. De plus, comme il est plus hâtif que la phléole (mil) qui est ordinairement la plante principale de nos prairies, il est déjà à graines lorsque celle-ci n'est encore qu'en fleurs.

Tandis que dans les pâturages, il est très-avantageux par la rapidité avec laquelle il parcourt les phases de sa végétation, par l'abondance de son produit, la bonne qualité de son herbe lorsqu'elle est consommée en vert, sa faculté de gazonner même les endroits secs des plus mauvaises terres, son aptitude à venir dans les lieux ombragés, aptitude qui lui a fait donner par les Anglais le nom de *Orchard-grass*, herbe des vergers.

Souvent on sème le dactyle seul dans la proportion de 28 livres par arpent.

(A continuer.)

## REVUE DE LA QUINZAINE

Les funérailles de l'Hon. M. McGee ont eu lieu à Montréal, le 15 avril, au milieu d'un concours immense de peuple. On a porté jusqu'à cent mille le nombre de personnes que cette cérémonie funèbre a mis sur pied. Le sermon a été donné par M. l'abbé O'Farrell qui a pris pour texte ces paroles : *Combien grand était celui qui a tombé et qui a sauvé le peuple d'Israël!* Après le service, Mgr. de Montréal a adressé à l'assistance une courte, mais magnifique allocution dont la pensée dominante est celle-ci : *Le sang d'un citoyen distingué vient d'être versé par une main homicide; il arrose le sol de la patrie et crie vengeance. C'est pour apaiser cette voix que nous sommes ici rassemblés; nous protestons contre l'affreux assassinat qui vient d'être commis et qui souillera nos annales; nous supplions Dieu de détourner de dessus nos têtes les malédictions que la voix du sang fait pleuvoir sur la terre.* Cette touchante allocution terminée, les restes du grand citoyen ont été déposés au cimetière de la Montagne.

D'après proposition du gouvernement, la Chambre a accordé à Mme. McGee une pension annuelle de \$1,200 et une dotation de \$4,000 à chacune de ses filles.

Le gouvernement impérial offre \$10,000 et la ville de Montréal \$5,000 à celui qui dénoncera l'assassin de M. McGee; ces deux sommes ajoutées à celles qui déjà ont été offertes forment un total de \$20,000.

Les dernières nouvelles et les plus autorisées nous apprennent que le résultat de l'enquête, tenue pour découvrir cet assassin, fait planer sur Whelan les accusations les plus graves. Le magistrat a été d'avis qu'il faut le tenir sous bonne garde et lui faire son procès aux prochaines assises.

M. P. Ryan a consenti à se porter comme candidat pour la division Ouest de Montréal.

On annonce que le prince Alfred, actuellement à Sydney, en Australie, a été frappé d'une balle et qu'il est dangereusement blessé. Le meurtrier est un fézien, dit-on, et il a été arrêté.

M. Flemming a terminé l'exploration dont il a été chargé relativement au tracé du chemin de fer intercolonial et est de retour à Outaouais. On attend son rapport avec impatience.

Tout se passe d'une manière assez calme au Parlement fédéral. Le bill de milice a subi la seconde lecture. M. Godin a présenté un projet de loi tendant à réprimer l'usure. On pense que ce projet, après avoir été quelque peu modifié, finira par être du goût du plus grand nombre. M. Chamberlin, député de Missisquoi, a présenté un projet de loi à l'effet de fixer à \$450 l'indemnité des députés pour les sessions de plus de 60 jours et à \$5 par jour pour les sessions de moins que 60 jours. L'indemnité actuelle est de \$600, et de \$6 par jour.

Une nouvelle qui a été accueillie partout avec joie et bonheur, c'est que Sa Majesté Britannique a honoré M. Cartier du titre héréditaire de baronnet, et M. Langevin de celui de Compagnon du Bain. M. Cartier est le second canadien-français qui a reçu cet honneur : le premier était feu Sir L. H. Lafontaine.

A propos de ces titres honorifiques, nous résumerons les détails donnés par le *Courrier du Canada*. La noblesse anglaise se compose de ducs, de marquis, de comtes, de vicomtes et de barons. Les baronnets viennent après ces derniers et ils ont préséance sur tous les chevaliers, ceux de la Jarretière exceptés. Quant à l'Ordre du Bain, les dignitaires qui le composent se divisent en trois classes : les Chevaliers grand'croix, les Chevaliers commandeurs et les Compagnons. Les dignitaires des deux premières classes ont droit au titre de "Sir." C'est à la classe des chevaliers commandeurs qu'appartenait Sir E.

P. Taché et qu'appartiennent Son Excellence N. F. Belleau et Sir John A. McDonald; de sorte que Sir G. E. Cartier se trouve à avoir la préséance sur ce dernier.

Le Sous-secrétaire de la Guerre a écrit au Ministre des Colonies, le priant de faire instance auprès du gouvernement canadien pour que ce dernier s'occupe de la construction de fortifications à Montréal, à Kingston, et surtout à St. Jean du Nouveau-Brunswick. Le conseil des ministres, dont l'opinion a été appuyée par le Gouverneur-Général, a prié le secrétaire de la guerre de ne pas donner suite à ce projet, par la raison que le Canada a lieu de craindre une nouvelle tentative d'invasion, à une époque plus ou moins rapprochée, de la part des féziens qui actuellement déploient aux Etats-Unis une grande activité et s'organisent le mieux possible. Rien que de très-sage dans cette réponse; nous devons en effet conserver toutes nos ressources pour faire face aux plus pressants besoins. Tout le monde reconnaît bien qu'il est urgent de fortifier les principales villes de la Puissance du Canada, mais aussi, comme l'ont déclaré certains organes de l'opinion publique, la Puissance ne saurait, abandonnée à elle-même, entreprendre des travaux aussi considérables et aussi dispendieux, à cette époque où une nouvelle organisation politique et les nombreuses modifications qu'elle entraîne après elle absorbent à peu près tout ce dont elle peut disposer.

La députation néo-écossaise, demandant la rupture du pacte fédéral relativement à la Nouvelle-Ecosse, n'a pas été bien accueillie en Angleterre. On aurait, paraît-il, répondu à M. Howe que le gouvernement anglais n'était pas disposé à briser un ordre de choses qu'il vient de sanctionner et qu'il regarde comme avantageux sous tous les rapports.

C'est avec un grand sentiment de douleur que nous enregistrons aujourd'hui la mort d'un des membres les plus distingués du clergé canadien, M. le Vicaire-Général Désaulniers, du Séminaire de St. Hyacinthe. C'est le 22 avril qu'il s'est doucement éteint dans le Seigneur; il était dans sa cinquante-septième année. Homme vraiment grand par le cœur et par l'esprit, prêtre d'un zèle et d'une énergie vraiment apostoliques, il s'est fait aimer, estimer et admirer de tous ceux qui l'ont connu. Fallait-il donc qu'il fut si tôt appelé à dormir du sommeil de la mort! Ce qui a surtout caractérisé M. Désaulniers, c'est son dévouement sans bornes à la sainte cause de l'Eglise de Dieu. Il s'est montré le fils tendre et affectueux, le digne ministre de cette sainte Mère en ne voulant vivre, comme elle, que de vérité, d'amour et de sacrifice. Il fut parmi nous le vrai philosophe chrétien de notre époque. Après avoir essayé de divers systèmes de philosophie, il s'attacha définitivement à la doctrine de l'Ange de l'école, dont il étudia et médita nuit et jour les profonds enseignements. Il se plaisait à répéter ce qui se dit aujourd'hui dans le monde vraiment savant et ce dont il avait pu se convaincre par lui-même, qu'on ne saurait sans témérité différer d'opinion avec St. Thomas. A l'école de ce grand docteur de l'Eglise, son intelligence déjà si belle et si haute acquit cette force et cet éclat qui l'ont rendu l'une des gloires du Canada. Comme il fut un vrai savant, un savant selon le cœur de Dieu, il eut encore plus d'humilité que de science. Toute sa vie, il l'a consacrée à l'enseignement de la jeunesse, et il n'a épargné ni soins ni travaux pour lui faire aimer la vérité et le devoir. Quand il s'est arraché pendant quelques instants à cette vie de retraite et d'abnégation, ce n'a été que pour se soumettre aux fatigues du plus pénible apostolat. Les missions, qu'il a données aux Illinois pour ramener à l'unité catholique les malheureuses victimes d'un apostat éhonté, ont produit de grands fruits de salut; un cœur d'où débordaient la foi et l'amour rendaient ses paroles vraiment éloquentes. La mort de ce vénérable prêtre est une perte pour

notre société, mais surtout pour le Séminaire de St. Hyacinthe dont il était l'une des gloires et l'un des plus fermes soutiens. Que cette belle institution, qui a déjà passé par de si rudes épreuves, se réjouisse dans sa douleur, car Dieu ne frappe que ceux qu'il aime. Les funérailles de M. Désaulniers ont eu lieu mardi dernier.

Nous trouvons sur la *Semaine des Familles* un magnifique article consacré à la louange de nos zouaves canadiens. Nous en donnons l'extrait suivant :

"Honneur aux anciens enfants de la France qui, venus des terres lointaines du Canada, ont traversé la mer pour aller porter à la Papauté le secours de leurs bras vigoureux ! Paris les a vus, pendant deux jours, conduits par leur chef, le brave Taillefer, dont la haute stature rappelle celle des chevaliers du moyen-âge ; ils passaient au pas de course dans nos rues, en allant visiter la grande ville dont le souvenir s'est conservé par la tradition, à Montréal, à Québec et sur les deux rives du St. Laurent. Les passants s'arrêtaient et demandaient : "Quels sont ces beaux jeunes gens, aux allures hardies et rapides, à la physionomie martiale, qui rappellent le type français, mais avec quelque chose de plus vigoureux et de primitif ?" Alors quelqu'un répondait : "Ce sont des Canadiens ; le plus âgé a trente ans, le plus jeune dix-sept ; ils ont traversé l'Atlantique, au nombre de 137, pour aller offrir à Pie IX leurs bras, leur courage, leur vie." A ces mots, bien des têtes se découvraient et bien des bouches murmuraient : "Salut aux fils de l'ancienne France !" .....

"N'y a-t-il pas dans de pareils spectacles de quoi nous consoler de bien des misères contemporaines, de quoi réchauffer nos espérances, de quoi nous rendre confiants dans l'avenir ? Qui donc ose dire que le catholicisme est mort ? Le Christ triomphe toujours, il règne, commande, *Christus regnat* : il triomphe de l'égoïsme, il règne sur les âmes, il commande, et de toutes les extrémités du Monde des auxiliaires accourent pour servir sa sainte cause."

Dans une lettre, écrite de Rome en date du 14 mars, par un zouave canadien, on lit ce qui suit :

"Depuis trois ou quatre jours on ne parle que des volontaires canadiens à Rome. Tu ne saurais croire l'impression que leur arrivée a produite. Pour les Romains, qui ne sont pas nés voyageurs, l'arrivée d'un corps si nombreux et formé de jeunes gens d'élite, partis des neiges du pôle pour venir défendre leur cause, est quelque chose qui les surpasse ; ils ne savent comment appeler un si beau dévouement. On les met au-dessus des croisés, et on n'a pas d'expressions assez fortes pour qualifier la foi et le dévouement du peuple Canadien."

Voici, d'après une autre lettre, en date du 19 mars, quelques-unes des paroles que Pie IX a adressées à nos zouaves, lorsqu'ils lui ont été présentés :

"Je loue votre courage, mes enfants. Nouveaux Gédéons, vous venez combattre les combats du Seigneur, et je suis certain que vous marcherez sur les traces du grand capitaine dont je viens de vous donner le nom, si jamais l'occasion se présente. Mais quoi qu'il arrive, j'ai un conseil à vous donner : dans la guerre comme dans la paix, soyez chrétiens, craignez Dieu et marchez hardiment. Maintenant, mes chers enfants, je vais vous donner une bénédiction qui vous accompagnera toujours sur le chemin de la vie ; une bénédiction qui va s'étendre à vos parents et à ceux qui ont contribué à vous envoyer au secours de l'Eglise."

"Je vais vous bénir au nom du Père, pour qu'il vous donne la puissance ; au nom du Fils, pour qu'il vous donne la sagesse, et au nom du St. Esprit, pour qu'il vous communique les inspirations salutaires au moment du danger."

Après les avoir bénis, le saint vieillard fit à chacun des zouaves don d'une médaille en argent, portant sur un côté l'effigie du Pape, et sur l'autre l'image de St. Pierre et de St. Paul et les armes de l'Eglise.

Nous sommes forcés de remettre à la semaine prochaine les nouvelles d'Angleterre, de France, d'Autriche et d'Italie ; nous disons à la semaine prochaine, car la *Gazette des Campagnes*, à partir du premier mai, paraîtra le Jeudi de chaque semaine, comme nous l'avons annoncé sur notre premier numéro.

### Le percheron

Nous venons de lire dans le *Nouveau Monde* une correspondance signée un agriculteur sur le percheron comme reproducteur améliorateur, à propos des observations de la *Revue Agricole* sur le rapport de M. Pilote à la Chambre d'agriculture.

Comme nous sommes privé du plaisir de lire la *Revue*, parce que son rédacteur se croit sans doute dispensé de la règle admise et fidèlement pratiquée par tous les journaux touchant les échanges réciproques, nonobstant deux demandes de notre part, nous ne savons pas ce que M. Perrault a pu dire contre le susdit rapport. Nous voyons seulement dans cette correspondance que le savant rédacteur de la *Revue* reproche à M. Pilote son ignorance des faits. Ce n'est pas sans doute à Grignon, ni nulle part en France, ni dans la bonne société de Montréal, que M. Perrault a appris à traiter de prime abord ses adversaires d'ignorants. M. Perrault se trompe s'il croit que celui qu'il combat consentira à le suivre sur le terrain des personnalités à propos de l'amélioration de l'espèce chevaline. Nous croyons savoir que M. Pilote ne se sent aucune envie de prendre un exercice de boxe avec son joyeux et alerte contradicteur.

Un agriculteur est un homme d'un grand sens pratique. Sa correspondance est aussi bien pensée que bien écrite. Quoique partisan de l'importation des races pures, de quelques pays qu'elles soient, quand elles offrent de bonnes garanties d'améliorations, il n'est pas pour cela exclusif, ni tranchant, ni absolu, ni admirateur quand même d'un système quelconque. En zootechnie, il sait tenir compte des conditions de climat, d'élevage, de traitement et de régime. C'est avec raison, puisque toute la question du succès est là. Pour qu'une race nouvelle se maintienne dans une autre contrée, il faut qu'elle y trouve le climat, la nourriture, et le traitement de son pays natal, de celui où elle s'est formée.

Un agriculteur a raison de dire que M. Pilote n'est pas opposé au croisement des races, mais qu'il a seulement constaté, d'après de bonnes informations prises en France, que le percheron n'est pas un animal de race, et "qu'il est plus redoutable aux circonstances de l'élevage qu'à son sang."

C'est ce qui a fait mettre M. Perrault en colère. Il s'est écrié avec indignation : "Comme rédacteur de la *Revue agricole*, j'ai hautement recommandé l'importation du percheron par les sociétés d'agriculture, et j'ai eu le plaisir de voir six de ces magnifiques étalons laisser la France pour régénérer notre espèce chevaline." C'était en effet une grande témérité de la part de M. Pilote d'oser dire avec M. L. Gossin que "le cheval percheron était moins le produit d'une race que celui de l'éducation, des influences locales et du régime, auxquels sont soumis les poulains élevés dans le Perche." Ou bien, d'avoir dit avec M. Eugène Gayot, "la race percheronne n'est pas constituée à l'état de type, et elle ne se reproduit elle-même nulle part. Elle donne des chevaux de trait très variables, plus ou moins capables, plus ou moins robustes en raison de la richesse du régime. Elle est exigeante

" et ne devient énergique qu'à force de grain. " Ou bien encore, d'avoir répété après M. L. Hervé " qu'il importe de procéder avec une lente gradation à cette transformation, parce que le percheron ne possède peut-être pas une aptitude complète et acquise dès aujourd'hui à s'acclimater dans le milieu qui est naturel à la race canadienne—qu'il y a une question délicate que l'expérience seule peut résoudre, et qu'il importe d'expérimenter avec une grande réserve. "

Comment M. Pilote a-t-il pu dire de telles choses, lui qui savait si bien que le savant rédacteur de la *Revue agricole* avait appuyé de sa " haute " recommandation l'importation du cheval percheron, et " qu'il avait eu le plaisir de voir six de ces magnifiques étalons laisser la France pour régénérer notre espèce chevaline. " Nous conseillons à M. Pilote de ne plus risquer, à l'avenir, une opinion quelconque, fut-elle appuyée des meilleures autorités, sans s'assurer auparavant de l'agrément et surtout de la haute recommandation de M. Perrault. Cette recommandation lui vaudra toujours un brevet d'infaillibilité.

M. Perrault est fier de ces six percherons que le Canada possède aujourd'hui grâce à sa " haute recommandation. " Il serait bien embarrassé si on lui demandait la preuve authentique de la pureté de la race de ces animaux.

Un agriculteur reproche à M. Pilote " d'avoir mal choisi l'opportunité de condamner en termes si tranchants et aussi cruels pour certaines sociétés d'agriculture, le cheval percheron, comme animal de race. Il devait, suivant lui, au moins laisser venir les données de l'expérience dans les entreprenants comtés qui l'ont importé. Le résultat de cette étude pourrait bien dégoûter nos éleveurs et les priver de tous les avantages d'une acquisition aussi onéreuse que celle du percheron. Le comté de Beauharnais qui doit tant à l'importation du clyde, pourrait dans quelques années, comme les comtés de l'Assomption et de Verchères, nous offrir des faits qui mettraient en doute, pour ne rien dire de plus, le fondement des renseignements du Directeur de l'école de Ste. Anne. Il nous semble qu'on n'aurait dû les communiquer que sous certaines réserves, propres à ne pas empêcher le succès des importations déjà faites. "

Nous avons lu nous-mêmes avec beaucoup d'attention le rapport de M. Pilote, sans pouvoir y découvrir " les termes tranchants et cruels " qu'on lui reproche à l'adresse de certaines sociétés d'agriculture. Ce n'est pas être tranchant ni cruel que d'exposer des faits admis par les hippologues les plus autorisés, et de citer à l'appui d'une opinion des noms qui font autorité. M. Pilote ne paraît pas avoir fait autre chose. Quant à la question d'opportunité, il nous semble que le reproche n'est pas plus fondé. Fallait-il donc attendre que toutes les sociétés d'agriculture eussent fait leurs importations au risque de perdre leur argent ?

M. Perrault dit que nous avons six percherons importés. Cela n'est-il pas suffisant pour fournir des données certaines, capables de guider les éleveurs et les sociétés d'agriculture désireuses de faire de nouvelles importations ? Oui, sans doute, cela suffit pour le moment. Avant de pousser les sociétés à de nouvelles dépenses, il est bon de voir ce que l'argent dépensé a déjà produit. Quand cet examen sera fait, si l'importation est trouvée avantageuse, chacun se remettra à l'œuvre avec la certitude du succès. Ce n'est pas décourager les sociétés que de leur dire : attendez un peu, n'allez pas si vite. Voyez ce que d'autres ont fait avant de vous engager dans une entreprise si dispendieuse. Ne serait-ce pas au contraire les exposer à de cruels désappointements, que de les laisser suivre une voie hasardeuse et pleine de dangers ? En cas d'insuccès, le découragement qui en serait la conséquence serait sans remède.

Ces conseils de prudence, M. Pilote les avait sans doute en vue en terminant son rapport par ces paroles que M. Perrault n'a pas assez remarquées : " En zootechnie comme en agriculture, il n'y a que les faits qui puissent inspirer confiance et amener les améliorations voulues. Or ces faits existent. Nous avons sous la main quelques éléments d'une expérience qu'il serait bon de recueillir. Plusieurs sociétés d'agriculture ont importé des percherons. Les produits de ces animaux auront acquis assez de développements l'automne prochain pour offrir des sujets d'observations et d'études d'un grand intérêt. Chaque société devrait faire examiner tous ces poulains par des hommes compétents, également fort sur la théorie comme sur la pratique, et surtout sans parti pris. Ceux qui veulent avoir des percherons aimeront sans doute à connaître leur valeur comme reproducteurs avant de faire de grandes dépenses. La chambre d'agriculture elle-même pourrait favoriser cet examen. En agissant ainsi on saura bientôt à quoi s'en tenir. "

Les sociétés d'agriculture qui ont importé des reproducteurs de choix ont bien mérité de la cause agricole. L'initiative courageuse qu'elles ont prise leur fait beaucoup d'honneur. M. Pilote le reconnaît sans doute autant que qui que ce soit. La société de Beauharnais surtout s'est distinguée entre toutes les autres. Son clyde a laissé, dit-on, des descendants de valeur. Mais il ne s'en suit pas de là qu'il en sera de même du percheron. Le clyde est une race comparativement plus ancienne que le percheron d'aujourd'hui, et par conséquent plus fixe. Or c'est la fixité qui fait toute la valeur d'un reproducteur.

Un agriculteur fait observer à M. Perrault que " rien n'est plus facile, dans le Bas-Canada, que de se brûler les doigts dans les opérations agricoles en grand, et surtout dans l'élevage. Il y faut beaucoup de prudence pour arriver à un rendement utile et profitable. " Le rédacteur de la *Revue* qui a l'expérience de toutes ces choses, ne devrait pas se fâcher contre M. Pilote qui après tout, n'a eu d'autre tort que celui d'avoir empêché les importateurs de percherons de se brûler les doigts.

#### Petite chronique agricole

Durant la dernière quinzaine de ce mois nous avons joui d'une température vraiment printanière, sauf toutefois par-ci par-là quelques vents de nord-est toujours désagréables. Il s'en est néanmoins rencontré certains jours ressemblant à ceux de la fin de mai. Patience, en peu de jours nous aurons tous les agréments de la belle saison.

Nous ne voyons plus de neige si ce n'est dans quelques coins de rochers protégés par l'ombre. Les champs s'ouvrent presque partout à la culture. La terre paraît désireuse de se parer de son manteau de verdure. Présentement dans le comté de Kamouraska bon nombre de cultivateurs ont déjà ensemencé jusqu'à 20 et 30 minots de grain. Il va s'en dire que ce sont les plus diligents, ceux qui l'automne dernier ont su profiter de la saison des labours, car quant aux autres, ils sont à attendre les pluies et la chaleur avant de pouvoir commencer. Heureux encore si à la vue du bon exemple de leurs voisins ils prennent la résolution de les imiter l'automne prochain. En agriculture comme en toute chose, la lenteur et la négligence sont toujours funestes. N'ayant aucun contrôle sur les éléments, c'est sagesse et prudence que de profiter de la saison favorable quand elle se présente. En expiation de leur faute les retardataires pourraient fort bien se trouver dans la nécessité de ne pouvoir commencer leurs travaux avant le milieu de mai.

On nous informe que les deux dernières semaines ont été tout à fait favorables à la récolte du sucre.

## F U I L L E T O N

## LE CAPITAINE AUX MAINS ROUGES

VII

Un passager

(Suite.)

Il avait vraiment l'attitude et la figure d'un vrai marin, le brave Roscoff ! Son visage basané, son geste énergique, sa voix de cuivre, son œil de faucon impressionnaient les masses.

Il possédait sur les matelots un grand empire.

Et cependant à l'heure où il commandait l'appareillage de la *Thémis*, il ne se sentait point aussi à l'aise que dans les jours où, joyeux quartier-maître de la *Sainte-Anne*, il faisait chanter le *Rosignol de mer*, ce sifflet auquel chacun obéit avec tant de prestesse et d'ensemble.

Le capitaine se tenait debout sur le gaillard d'arrière.

Roscoff tenait son porte-voix à la main, tout prêt à commander la manœuvre.

Non loin de lui se trouvait l'officier de quart, ancien matelot que Roscoff ne connaissait pas, enfant du peuple subitement promu à ce grade comme le capitaine au sien.

Julien Grenier était un beau jeune homme, hardi, aventureux, comme il en fallait à cette époque batailleuse. Il comprit le signe que lui faisait Roscoff, et monta lestement sur l'un des canons de la frégate, afin de mieux surveiller l'exécution des ordres qu'il allait donner.

« Range à hisser les huniers ! » dit-il.

Le sifflet du maître Flambard répéta le commandement.

En une minute l'équipage se sépara et se partagea de façon à exécuter à la fois trois manœuvres simultanées, tendant à rapprocher les vergues du sommet des mâts de lune.

« Hisse ! » dit alors le lieutenant.

Courant en hâlant sur les drisses, les matelots exécutèrent les ordres avec célérité. Les poulies crièrent ; on vit les vergues s'élever. Pendant un moment elles s'inclinèrent à droite et à gauche abandonnées par leurs balancines. L'irrégularité de leur position ajoutait à la grâce pittoresque du tableau que présentait alors la frégate. La mâture penchait légèrement en arrière ; le bâtiment s'animait, vivait, palpait. Ce n'était plus une machine, mais un être ayant des fibres et des tendons, des pieds agiles et des bras immenses.

Le lieutenant cria de nouveau :

« Du monde aux écoutes et à la drisse du grand foc. »

Flambard disposa immédiatement des matelots, puis se tourna vers Roscoff qu'il salua :

« Commandant, nous sommes passé »

Le frère d'Anaik répondit d'un accent bref que chacun put entendre :

« Dérapez ! »

« Pare à virer au cabestan, » dit Julien Grenier.

En un instant le tourne-vis fit crier le cabestan comme un être que l'on torture. Les matelots embôitèrent un pas régulier qui devenait plus rapide par degrés. Le rossignol marin soutenait leur labeur de son sifflement aigu, et les matelots modulaient un de ces airs étranges qui allègent la fatigue et soutiennent la régularité de l'effort.

Soldats et matelots poussaient les barres avec une énergie qui faisait saillir leurs muscles d'Hercule. Ces hommes semblaient de bronze, et si une ride profonde témoignait que la pression opérée leur coûtait tout le déploiement de leurs forces, il était beau de les voir liés à la même tâche.

Cependant, en dépit de la simultanéité de leurs efforts, le résultat se faisait attendre. La sueur coulait du front des matelots.

L'ancre ne dérapait pas. Les matelots réunissaient leurs forces, répétant avec de grands efforts de bras et de poitrine : — Oh ! là là ! courage ! — Le fond était solide ; le vent, la mer, le poids énorme que l'on devait soulever, tout conspirait pour ralentir la rude besogne.

Le sifflet chantait sa roulade fine et fantaisiste, mais il demeurait impuissant, et l'honneur du dérapage revint au binion de

Guilaneck. En entendant un air national plein de mélancolie, et dont les notes réveillaient en eux les derniers souvenirs, les matelots opérèrent une manœuvre si puissante que, l'ancre quittant le fond, la *Thémis* cula.

« Lieutenant, nous partons ! » cria le second maître.

Roscoff prit son porte-voix.

« Hisse le grand foc ! la barre sous le vent ! Traverse l'écoute de foc ! »

La *Thémis* s'abattit sur babord comme un oiseau blessé à l'aile, aussitôt que le vaste triangle de la voile se déploya pour recevoir le vent.

« Borde les huniers ! » ajouta le capitaine.

Les trois voiles quittèrent leurs vergues auxquelles des liens les rattachaient, liens que venait de rompre le mouvement des écoutes, et quand celles-ci eurent achevé leur tâche, la *Thémis* prit son élan.

« Caponnez l'ancre ! dit Flambard.

— Elle est à fleur d'eau, parrain, » répondit Faribole.

A bord de la *Thémis* on entendit un long cri poussé du rivage, dernier adieu des cœurs qui battaient là-bas.

On agita quelques mouchoirs, et des chapeaux ; le vent poussait le navire : il glissa avec une rapidité fantastique entre la côte et l'écueil qui la rend si dangereuse.

Le bâtiment filait comme une flèche, et Roscoff pouvait quitter son poste.

Sa première pensée fut pour le passager.

Il n'avait pas quitté son attitude pensive, et continuait à regarder le rivage, ou plutôt la lumière des phares qui le lui indiquait encore.

Le capitaine, obligé de présider au souper des officiers ne put immédiatement faire mander le jeune homme ; mais à peine l'équipage eut-il soupé, et l'ordre fut-il transmis de faire coucher la bordée qui n'était pas du quart, que Roscoff appela Guilaneck.

« Prie le passager de descendre dans ma cabine, » dit-il.

Guilaneck grimpa l'escalier, et s'approchant respectueusement du jeune homme :

« Monsieur, dit-il, le capitaine vous demande. »

Puis il passa rapidement devant le passager pour lui montrer le chemin.

Quand celui-ci se trouva en face de la porte, le mousse frappa, puis ouvrit la porte, et le jeune homme se trouva en face de Roscoff.

« Me reconnaissez-vous, capitaine ? demanda-t-il alors en jetant d'un mouvement brusque son manteau et son chapeau.

— Le vicomte de Kéroulas !

— Oui, Roscoff ! et si tout de suite je n'ai point couru à vous, c'est que l'on m'avait fait promettre de ne point vous adresser la parole avant que la *Thémis* fût au large.

— Vous, Monsieur le vicomte ! reprit Roscoff, par quel miracle ?

— Vous le demandez, après avoir tant fait pour nous !

— J'ai agi en homme, voilà tout.

— Eh bien, Antoine vous imite..

— Quel Antoine ?

— L'ancien fermier de mon père...

— Antoine... Antoine Quézar ?

— Justement !

— Devenu le citoyen de Brutus ?

— Oui, Roscoff... Antoine investi de la confiance du gouvernement, et qui se sert de son influence pour arracher à la mort les proscrits de la république.

— Cela me semble étrange ! murmura Roscoff.

— Vous ne croyez pas à son dévouement ?

— Je crois à sa ruse, à son habileté... il tient en main, m'a dit Anaik, tous les biens territoriaux de votre famille...

— Je le sais ; il s'en regarde comme le dépositaire, et nous les restituera dès que l'ordre sera rétabli en France.

— Vous souhaitez donc émigrer ?

— Non, Roscoff ; mais vendu par Noïrot, je courais de grands dangers... mon père est mort, ma mère, tous les miens, et j'eusse monté sur le même échafaud que le comte de Kéroulas sans rien regretter, sinon d'avoir été inutile à la plus sainte des causes, si un devoir à remplir ne m'eût été légué par mon oncle...

(A. continuer.)

**RECETTES AGRICOLES**

**Chaulage des arbres**

Les insectes sont très nuisibles aux arbres et aux fruits. Voici pour les détruire par le chaulage, comment on doit procéder :

On fait éteindre de la chaux à la façon ordinaire, et toute chaude on la délaye comme pour le blanchissage des bâtisses. Le lait de chaux est lancé sur les arbres au moyen d'une bonne seringue ; le jet, poussé violemment sur l'arbre, s'y brise, et le liquide traverse les vieilles écorces écailées, ainsi que les mousses, et parvient jusqu'à l'écorce vive. Il atteint par conséquent tous les réultats où les insectes peuvent se cacher. Le pinceau des jardiniers ne peut pas remplir cet office, car il est impossible de le passer sur les bourgeons et les jeunes rameaux, et c'est là que les insectes placent leurs œufs ou leurs larves. Ce travail doit être fait en mai, époque de l'éclosion des larves et des insectes, qui sont alors plus impressionnables.

L'écorce des arbres, redevient nette, lisse et fraîche.

**Destruction des fourmillières**

Pour détruire ces fourmillières on fait usage du sel provenant de tonnes de morte, produit qui se vend à très-bas prix. Deux poignées de ce sel sur une fourmillière et un léger arrosement suffisent pour la faire disparaître.

**ANNONCES.**



BUREAU DU PERCEPTEUR

DU

**REVENU DE L'INTERIEUR**

DU

COMTÉ DE KAMOURASKA.

LE Soussigné étant chargé de la Direction et Perception des revenus de l'Intérieur pour la DIVISION DE TEMISCOUATA, donne AVIS : Qu'à l'avenir toutes les personnes qui peuvent avoir affaire avec ce Département touchant les licences pour la vente des liqueurs spiritueuses ou autres, etc., etc, aient à s'adresser à son Bureau, à Ste. Anne de la Pocatière, jusqu'à nouvel ordre.

F. DEGUISE,

P. R. I. C. K.

Bureau du Percepteur du Revenu de l'Intérieur, Comté de Kamouraska.  
Ste. Anne de la Pocatière, 30 avril 1868.



DÉPARTEMENT

DES

**TERRES DE LA COURONNE.**

IL a plu à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en Conseil de faire les nominations suivantes :

PHILIPPE HUOT et EDOUARD PANET-LARUE, écuyers, de Québec, pour être agent conjoint des propriétés appartenant ci-devant à l'ordre des Jésuites dans le district de Québec, au lieu et place de l'honorable Louis Panet, démissionnaire.

JOSEPH LAURIN, écuyer, de Québec, agent du Domaine de la Couronne censive de Québec et des Trois-Rivières, pour être aussi agent de la Seigneurie de Lauzon et surintendant des lots de grève et à eau profonde dans la Province de Québec, au lieu et place de Félix Fortier, écuyer, avocat, nommé Greffier du Conseil Exécutif de la Province de Québec.

J. O. BEAUBIEN,

Commissaire des Terres de la Couronne.  
2 avril 1868.



BANQUES D'EPARGNES

DES

**BUREAUX DE POSTE.**

Les Banques d'Epargnes des Bureaux de Poste établies par statut dans la présente session du Parlement, commenceront leurs opérations le 1er AVRIL, 1868, et le Maître-Général des Postes, de ce jour, recevra des différents Bureaux de Poste ci-dessous mentionnés des dépôts faits aux Maîtres de Poste par des personnes qui désirent placer leur argent dans la Banque d'Epargnes du Gouvernement.

2. La sûreté directe de la Puissance est donnée par le statut pour dépôts faits.

3. A chaque Bureau de Poste sous-nommé le public peut lire les règlements de la Banque d'Epargnes, ils donnent toutes les informations concernant le mode de déposer et retirer l'argent et ces règlements sont imprimés sur le *Pass Book*, (livre d'entrées) fourni à chaque déposant.

4. Toute personne peut avoir un compte de dépôt, et des dépôts seront reçus tous les jours, durant les heures ordinaires pendant lesquelles les affaires du Bureau de Poste

sont transigées, d'un nombre quelconque de piastres depuis \$1 jusqu'à \$300, le montant total qui peut être reçu d'un déposant dans aucune année finissant le 30 Juin, excepté dans les cas spécialement autorisés par le Maître-Général des Postes.

5. Les Maîtres de Postes, de Bureaux nommés agiront comme Agents pour la réception de l'argent déposé pour être transmis au Maître-Général des Postes et pour le paiement par le Maître-Général des Postes de l'argent retiré par le déposant.

6. On fournira à chaque déposant un *Pass Book* (livre d'entrées) et les sommes payées ou retirées y seront entrées par le Maître de Poste qui reçoit ou paie la somme. De plus un reçu direct pour chaque montant qui aura été payé sera envoyé au déposant par le Maître-Général des Postes et le Maître-Général des Postes émettra un cheque, payable dans aucun des Bureaux de Poste où il y aura une Banque d'Epargnes, pour toute somme retirée.

7. Tout compte de déposant sera ainsi tenu au Bureau du Maître-Général des Postes et un déposant ou une déposante peut payer à son à-compte dans la Banque d'Epargnes du Bureau de Poste, à tous les autres bureaux de Postes où se trouvent des Banques d'Epargnes, au temps qui pourra être le plus convenable au déposant, et pourra exercer le même choix en retirant de l'argent, sujet seulement aux obligations produites dans le *Pass Book*, comme preuve d'identité, tant pour payer que pour retirer l'argent.

8. Un intérêt au taux de 4 par cent par année sera alloué sur les dépôts étant dans les comptes ordinaires de dépôt, mais quand un déposant a \$100 de dépôt, lui ou elle peut exiger du Maître-Général des Postes de transférer cette somme à un à-compte spécial et il recevra alors un certificat de tel dépôt spécial de \$100, portant intérêt à 5 par cent par année.

9. Il est défendu par la loi aux Maîtres de Poste de dire le nom d'aucun des déposants ou le montant de toute somme déposée ou retirée.

10. Aucune charge ne sera faite au déposant lorsqu'il payera de l'argent ou en retirera ou pour frais de port sur les communications avec le Maître-Général des Postes qui y sont relatives.

11. Le Maître-Général des Postes sera toujours prêt à recevoir et porter attention à toute demande, plaintes et autres communications qui lui seront adressées par les déposants ou autres, relatives aux affaires des Banques d'Epargnes dans les Bureaux de Postes qui seront autorisés à agir comme Agences de Banques d'Epargnes, le premier jour de Juillet prochain :

BUREAUX DE POSTE.....	COMTE
Almonte.....	Lanark
Arprior.....	Renfrew
Aurora.....	York
Aylmer, Est.....	Ottawa
Barrie.....	Simcoe
Belleville.....	Haslings
Berlin.....	Waterloo



Berthier.....	Berthier
Bowmanville.....	Durham
Bradford.....	Simcoe
Brampton.....	Peel
Brantford.....	Brant
Brighton.....	Northumberland
Brockville.....	Leeds
Brooklin.....	Ontario
Buckingham.....	Ottawa
Carleton Place.....	Lanark
Cayuga.....	Haldimand
Chatham, Ouest.....	Kent
Chelsea.....	Ottawa
Chippawa.....	Welland
Clinton.....	Huron
Cobourg.....	Northumberland
Collingwood.....	Simcoe
Cornwall.....	Stormont
Danville.....	Richmond
Dundas.....	Wentworth
Elora.....	Wellington
Fergus.....	Wellington
Galt.....	Waterloo
Gananoque.....	Leeds
Georgetown.....	Halton
Goderich.....	Huron
Guelph.....	Wellington
Hamilton.....	Wentworth
Hawkesbury.....	Prescott
Ingersoll.....	Oxford
Keene.....	Peterboro
Kemptville.....	Grenville
Kingston.....	Frontenac
Lévis.....	Lévis
Lindsay.....	Victoria
London.....	Middlesex
Montréal.....	Hochelaga
Napanee.....	Lenox
Niagara.....	Lincoln
Norwich.....	Oxford
Oakville.....	Halton
Oil Springs.....	Lambton
Orangeville.....	Wellington
Oshawa.....	Ontario
Ottawa.....	Carleton
Paris.....	Brant
Pembroke.....	Renfrew
Perth.....	Lanark
Peterboro.....	Peterboro
Pictou.....	Prince-Edouard
Pointe St. Charles.....	Jacques-Cartier
Port Hope.....	Durham
Prescott.....	Grenville
Québec.....	Québec
St. Catherine, Ouest.....	Lincoln
St. Hyacinthe.....	St. Hyacinthe
St. Jean, Est.....	St. Jean, Pro. de Q.
St. Marie, Blanchard.....	Perth
St. Thomas, Ouest.....	Elgin
Sarnia.....	Lambton
Sherbrooke.....	Sherbrooke
Simcoe.....	Norfolk
Smith's Falls.....	Lanark
Sorel.....	Richelieu
Stratford.....	Perth
Thorold.....	Welland
Trois-Rivières.....	St. Maurice
Toronto.....	York
Trenton.....	Hastings
Waterloo, Est.....	Shefford
Whitby.....	Ontario

Windsor.....Essex  
 Woodstock.....Oxford  
 Wyoming.....Lambton.  
 A. CAMPBELL,  
 Maître-Général des Postes.  
 Département des Postes, }  
 Ottawa, 20 Mars, 1868. }  
 2 Avril, 1868.



Outaouais, 23 Octobre 1867.

**AVIS PUBLIC**  
DU

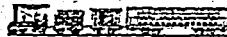
**SECRETARE D'ETAT DU CANADA**

EST par le présent donné que toutes communications relatives aux Affaires des Terres des Sauvages et aux Affaires des Terres de l'Ordonnance appartiennent au Canada devront à l'avenir être adressées à "L'Honorable Secrétaire d'Etat du Canada, Ottawa."

ETIENNE PARENT,

Sous-Secrétaire d'Etat du Canada.

29 octobre 1867.



**CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC**

De la Pointe à la Rivière-du-Loup.

STATIONS.	Aller.	Retour.
POINTE LEVI.....	9 30 AM	4-00 PM
Hadlow.....	9-40	3-50
Chaudière Junction.....	10-05	3-30
St Jean Chrysostôme.....	10-20	3-10
St Henri.....	10-40	2-50
St Charles.....	11-10	2-15
St Michel.....	11-35	1-50
St Valier.....	11-48	1-35
St François ou Berthier.....	12-08	1-13
St Pierre.....	12-20	1-00
ST THOMAS.....	12-40	12-40 AM
Cap St Ignace.....	1-20	12-13
L'Anse à Gile.....	1-32	12 00
L'ISLET.....	1-50	11-45
Trois Saumons.....	2-05	11-30
St Jean Port Joli.....	2-15	11-15
Elgin Road.....	2-35	10-50
St Roch.....	2-47	10-37
STE ANNE.....	3-00	10-20
Rivière Ouella.....	3-30	9-50
St Denis.....	3-50	9-25
ST PASCAL.....	4-08	9-05
Ste Hélène.....	4-25	8-45
St André.....	4-45	8-20
St Alexandre.....	5-15	8-05
Chemin du Lac.....	5-35	7-50
RIVIERE-DU-LOUP.....	5-55	7-00

C. J. BRYDGES,

Directeur-Gérant.

A. S. MACBEAN,

Surintendant local.

**AUX CULTIVATEURS**  
ET  
**PROPRIÉTAIRES DE MOULINS**

Grande Scierie de l'Isle-Verte  
 Convertie en manufacture d'Instruments agricoles, etc.

DEFIE TOUTE COMPETITION!!!

Les soussignés offrent en vente, à leur Manufacture d'instruments agricoles, des Arrache-Patates perfectionnés qui ne laissent rien à désirer quant à leur bon fonctionnement.

Ils ont constamment en mains : Moulins à battre, Cribles, Charrues de douze modèles, et considérées les meilleures en usage ; Roues pour voitures de toutes espèces ; Smuts perfectionnés pour moulins à farine ; Chaudrons à sucre et à soupe ; Poêles de cuisine, de chambre, de parloir et de laiterie ; de différents patrons.

Les soussignés désirent informer les propriétaires de moulins qu'ils seront toujours désireux de recevoir leurs commandes pour toutes espèces de mécanisme se rattachant à la construction de moulins. Ils désirent surtout attirer l'attention des meuniers sur les Smuts (machines à nettoyer le grain) perfectionnés, qui ont donné jusqu'à présent beaucoup plus de satisfaction que ceux manufacturés dans d'autres boutiques du Canada.

Nous attirons particulièrement l'attention des cultivateurs, sur le prix réduit des Charrues à renchausser et à faire les sillons. La charrue seule \$5.50, et avec l'appareil à tracer les sillons, \$1.00 de plus, soit \$6.50.

**CHS. BERTRAND et ANT. ROUSSEAU,**  
 Manufacture d'instruments agricoles,  
 etc., etc., à l'Isle-Verte.

30 avril 1868.

**A VENDRE**

La LIBRAIRIE AGRICOLE de la Gazette des Campagnes, à Ste. Anne de la Pocatière :

**GRAINES DE JARDINS**

&c., &c., &c.

ASSORTIMENT COMPLET ET CHOISI.

**GRAINES DE TABAC**

DE DIFFÉRENTES ESPÈCES.

Toute commande par la poste, pour achat de graines, recevra la plus prompte attention. Les frais de poste pour l'envoi de graines ne sont que d'un centin par once.

**AVIS.**

A vendre à l'imprimerie de la Gazette des Campagnes :

**COCHONS WHITE CHESTER**  
**PURE RACE**